



PROCÈS-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 20 octobre 2026

Sous la présidence de M. KRAPFENBAUER Marc, Maire

Membres présents :

M. KRAPFENBAUER Marc (Maire), M. MAHLER Etienne (2ème Adjoint)
et Mme MERCKLING Stéphanie (3ème Adjointe)
Mmes BALZER Vanessa, CURTO Aïcha et PINTO-FERREIRA Tania
MM. BALTZ Yannick, JACKY Olivier, STEINMETZ Ludovic et
VAUBOURG Pascal

Membre excusé : Mme RECHT Anne (1ère Adjointe)

Date de convocation : 15 octobre 2026

Ouverture de la séance : 20 h 20

M. le Maire ouvre la séance.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme CURTO Aïcha

Ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation et signature du dernier procès-verbal
- 2) Renouvellement du bureau de l'Association Foncière
- 3) Cimetière communal – révision des tarifs de concessions
- 4) Loyers box hangar communal et fermages exercice 2026
- 5) Projet de desserte forestière
- 6) Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service de prévention et gestion des déchets
- 7) Fête des Aînés
- 8) Marché de Noël
- 9) Divers

<u>Objet 1 :</u> Approbation et signature du procès-verbal

Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2026. Le Maire et le secrétaire de séance procèdent à la signature de ce même procès-verbal.

Objet 2 : Renouvellement du bureau de l'Association Foncière

M. le Maire explique aux conseillers que le Bureau de l'Association Foncière doit être renouvelé tous les six ans, soit en janvier 2027 et que cinq de ses membres doivent être désignés par le Conseil Municipal (trois titulaires et deux suppléants, propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement), le Maire étant membre de droit.

Après délibération, les personnes suivantes sont proposées :

NOM	PRENOM	ADRESSE
<u>TITULAIRES :</u> MAHLER METZGER RIEHL	Etienne Pierre Aline	12, rue des Vignes – 67340 SCHILLERSDORF 7, rue des Chênes – 67340 SCHILLERSDORF 14, rue des Chênes– 67340 SCHILLERSDORF
<u>SUPPLEANTS :</u> WEITEL ZIMMERMANN	Jean-Rémy Guillaume	22, rue des Vignes - 67340 SCHILLERSDORF 2 rue Hohle 67340 WEINBOURG

Objet 3: Cimetière communal – Révision des tarifs de concessions

M. le Maire indique aux conseillers que les différents tarifs n'ont pas été augmentés depuis le 1^{er} juillet 2012 et qu'en raison de l'augmentation du coût de la vie, il faudrait procéder à une révision des prix pratiqués.

Après en avoir délibéré, les tarifs suivants sont retenus :

Concessions :

Concession trentenaire (30 ans) :

Tombe simple	:	120,00 €
Tombe double	:	240,00 €

Concession cinquantenaire (50 ans) :

Tombe simple	:	200,00 €
Tombe double	:	400,00 €

La taxe de superposition appliquée en cas d'une deuxième inhumation dans la même tombe reste la moitié du tarif de la concession d'origine.

En ce qui concerne les tarifs appliqués pour le columbarium, il est décidé de les maintenir :

Columbarium :

Case columbarium 15 ans :	600,00 €
Case columbarium 30 ans :	1 200,00 €
Dépôt urne tombe (avec concession) ou case columbarium existante	50,00 €

Les différents tarifs sont applicables au 15 novembre 2026.

Objet 4 : Loyers box hangar communal et fermages exercice 2026

M. le Maire explique aux conseillers qu'il convient de fixer les différents loyers pour la période du 11.11.2025 au 10.11.2026 et il les informe de l'évolution des tarifs des dernières années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Pour le fermage de la parcelle Roettel, section 6, parcelle n°192 :
décide à l'unanimité, de porter le tarif à 105,00 €, pour la période du 11.11.2025 au 10.11.2026 (Mme GREIFENSTEIN Elisabeth domiciliée – 7 rue du Kirchberg à Schillersdorf).

M. MAHLER Etienne étant concerné par les loyers du hangar communal et les fermages, quitte la salle.

- décide, à l'unanimité, pour le loyer du hangar communal – Rue du Moulin, de porter le tarif à : 130,00 €/box pour la période du 11.11.2025 au 10.11.2026.
- pour le fermage des terres communales, et au vu de l'évolution de l'indice national des fermages (arrêté du 11 août 2026) qui indique une augmentation de 3.23 % de 2025 à 2026, d'augmenter les tarifs décidés pour l'exercice 2025. Les montants appliqués selon la localisation des terres seront donc les suivants :
de 1,35 € à 1,54 € pour la période du 11.11.2025 au 10.11.2026.

- Fermages des Waldstuecker :

M. le Maire rappelle que le seuil de mise en recouvrement des créances non fiscales est de 15 €. Or, le tarif appliqué pour les Waldstuecker est de 3,50 € par année, ce qui implique, pour le moment, une facturation tous les 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter le tarif de 3,50 € à 5 € pour la location des Waldstuecker.

Objet 5: Projet de desserte forestière

Le Conseil Municipal de la commune de Schillersdorf ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Programme stratégique national de la PAC 2023-2027 ;

Vu le dispositif FEADER 73.06A relatif aux investissements dans la desserte forestière ;

Vu l'appel à projets « Investissements dans la desserte forestière » lancé par la Région Grand Est au titre du FEADER ;

Considérant que le projet de desserte forestière envisagé concerne des parcelles forestières situées sur les territoires des communes de Menchhoffen et de Schillersdorf ;

Considérant que ce projet a pour objectif d'améliorer l'accès aux massifs forestiers, de faciliter la mobilisation des bois et d'améliorer les conditions d'exploitation et de gestion durable des forêts concernées ;

Considérant que la réalisation de cet aménagement présente un intérêt commun pour les deux collectivités et nécessite une coordination entre celles-ci ;

Considérant que le dispositif FEADER 73.06A permet le financement de projets de desserte forestière portés par des communes ou leurs groupements et prévoit la possibilité de projets multi partenariaux avec désignation d'un chef de file ;

Considérant que les dépenses éligibles au titre du dispositif sont comprises entre 10 000 € HT et 300 000 € HT et que le taux d'aide peut atteindre 50 % pour les projets multi partenariaux répondant aux conditions de l'appel à projets ;

Considérant qu'il convient, préalablement au dépôt du dossier, que chaque collectivité partenaire délibère afin de formaliser son accord sur le principe du projet et sur sa participation à la démarche ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1 – Approbation du principe du projet

APPROUVE le principe de réalisation d'un projet de desserte forestière en partenariat avec la commune de Menchhoffen, portant notamment sur la création d'une route forestière par empierrement, dont le tracé concerne les deux communes, la création d'une place de retournement, la création de deux places de dépôt de bois ainsi que l'ouverture de pistes avec travaux de remblai.

Le projet concerne notamment les parcelles forestières suivantes : parcelles forestières 1, 2, 3 et 5 en forêt communale de Menchhoffen, et parcelles 12 et 4 en FC de Schillersdorf réparties comme suit : 79 % du linéaire de la desserte se situe sur le territoire de Menchhoffen et 21 % du linéaire concerne le territoire de la commune de Schillersdorf.

Article 2 – Participation de la commune au projet

APPROUVE la participation de la commune de Menchhoffen à ce projet multi partenarial et accepte que les travaux concernant son territoire soient intégrés au dossier commun de demande de subvention.

Article 3 – Dépôt de la demande de subvention

APPROUVE le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du FEADER – dispositif 73.06A « Investissements dans la desserte forestière », auprès de la Région Grand Est, autorité de gestion du dispositif.

Article 4 – Désignation du chef de file

ACCEPTE que la commune de Menchhoffen assure le rôle de chef de file du projet multi partenarial et soit chargé, en lien avec les autres partenaires, de la constitution et du dépôt du dossier de demande d'aide ainsi que des relations avec les services instructeurs.

La commune de Schillersdorf autorise le chef de file à effectuer, pour le compte du partenariat, les démarches nécessaires au dépôt et à l'instruction du dossier, dans les conditions définies entre les partenaires.

Article 5 – Mandat

AUTORISE Monsieur le Maire de Menchhoffen à signer, le cas échéant, le mandat de gestion et de paiement ainsi que tout document nécessaire à la constitution et au dépôt du dossier de demande de subvention, conformément aux documents prévus par l'appel à projets FEADER.

Article 6 – Plan de financement

Le coût prévisionnel des travaux relevant de la commune de MENCHHOFFEN est estimé à :

Montant prévisionnel des travaux : Menchhoffen : 33 387,60 € ; Schillersdorf : 31 348,40 €

Montant prévisionnel des frais de montage du dossier de subvention : 2 500 € HT

Montant prévisionnel de la maîtrise d'œuvre : 6 473,60 € HT

Dépenses prévisionnelles totales : 73 709,60 € HT

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

FEADER / Région Grand Est : Menchhoffen : 9 075,13 € ; Schillersdorf : 9 311,87 €

Autofinancement de la commune : Menchhoffen : 27 271,51 € ; Schillersdorf : 24 814,29 €

Le montant définitif de la participation communale sera arrêté en fonction du coût réel de l'opération et du montant des subventions effectivement attribuées.

Article 7 – Engagement financier

La commune s'engage à financer la part des dépenses restant à sa charge après déduction des subventions effectivement obtenues, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget communal.

Article 8 – Autorisation au Maire

AUTORISE Monsieur le Maire de Menchhoffen à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à accomplir toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet, sous réserve du respect des compétences respectives du Conseil Municipal et du Maire.

Article 9 – Engagements réglementaires

La commune s'engage à respecter les règles applicables aux bénéficiaires du FEADER, notamment les règles relatives à la commande publique, à l'éligibilité des dépenses, à la publicité des financements européens et à la conservation des pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité.

Objet 6 : Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service de prévention et gestion des déchets

Le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service d'enlèvement des ordures ménagères a été transmis aux conseillers par voie électronique, et présenté par M. le Maire.

Vu l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Comité Directeur du Syndicat Mixte de Collecte et de traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) de la région de Saverne du 11 juin 2026 de prendre acte du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de PRENDRE ACTE du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du SMICTOM de la région de Saverne annexé à la présente délibération.

⁴
Objet 7 : Fête des Aînés

Suite à l'organisation d'un repas pour les seniors de la Commune le 18 janvier dernier qui a recueilli de très bons échos, M. le Maire propose de reconduire cette invitation pour les aînés, ce qui leur permettra de se rencontrer.

Après en avoir discuté, la date du 17 janvier 2027 est retenue. Un devis sera demandé auprès du prestataire qui est intervenu en 2026, qui devra faire deux propositions de menu : bouchées à la reine ou pot au feu. M. le Maire propose l'intervention d'une chorale.

Il est par ailleurs rappelé que la collaboration active de l'ensemble des conseillers est demandée.

Objet 8 : Marché de Noël

Suite à la décision de reconduction de la tenue d'un petit marché de Noël pour assurer un peu d'animation dans la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- D'approuver l'organisation et la tenue d'un marché de Noël dans la salle polyvalente le samedi 5 décembre 2026 de 15h00 à 20h00. De nombreuses suggestions de décorations ont été évoquées, le Conseil Municipal est sollicité pour préparer la salle le vendredi 4 décembre à 19h.
- D'autoriser M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour l'organisation de cette manifestation ;
- De préciser que les exposants n'auront pas à payer de droits de place.

Il est par ailleurs indiqué que la mise en place des décorations de Noël dans la commune aura lieu le samedi 21 novembre 2026, à partir de 9h.

Objet 9 : Divers

- M. le Maire communique un certain nombre d'informations aux conseillers :
 - M. SCHAULI Henri se propose de démonter et remettre en service l'ancien mécanisme d'horloge de l'église. L'objectif étant ensuite de l'exposer dans un lieu à définir, afin de valoriser notre patrimoine local.
 - L'ARS lance une campagne de contrôle du plomb hydrique exploratoire et préventive, destinée à améliorer les connaissances concernant la qualité de l'eau au sein des réseaux intérieurs des bâtiments récemment construits ou rénovés et à identifier, le cas échéant, d'éventuelles situations nécessitant des investigations complémentaires. Elle ne constitue pas une campagne de contrôle sanitaire menée par l'ARS, et ne présente **pas de caractère obligatoire**. Elle concerne les établissements accueillant des nourrissons, des enfants de moins de 6 ans ou des femmes enceintes, notamment :
 - les écoles maternelles ;
 - les accueils périscolaires ;
 - les crèches et micro-crèches ;
 - les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.
- La MAM pourrait être concernée. Un devis a été établi auprès de la société Eurofins pour un montant de 588€. Nous sommes en attente de retour d'un devis comparatif.
- Monsieur le Maire propose la mise en place de l'application CityKomi, qui permet de diffuser les messages et actualités en temps réel sur les smartphones des administrés. L'application ne nécessite pas de création de compte et ne permet pas la publication de commentaires de la part des utilisateurs. Le tarif est de 0.20€ HT par habitant et par an, soit 100.83€ TTC. Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve l'adhésion de la commune à cette application.

La séance est levée à 22 h 30

➤ **Feuillet de clôture de la séance du 20 octobre 2026 :**

Rappel des délibérations prises :

- 10) Approbation et signature du dernier procès-verbal
- 11) Renouvellement du bureau de l'Association Foncière
- 12) Cimetière communal – révision des tarifs de concessions
- 13) Loyers box hangar communal et fermages exercice 2026
- 14) Projet de desserte forestière
- 15) Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service de prévention et gestion des déchets
- 16) Fête des Aînés
- 17) Marché de Noël
- 18) Divers

Liste des membres présents :

KRAPFENBAUER Marc (Maire)
MAHLER Etienne (2ème Adjoint)
MERCKLING Stéphanie (3ème Adjointe)
BALZER Vanessa
BALTZ Yannick
CURTO Aïcha
JACKY Olivier
PINTO FERREIRA Tania
STEINMETZ Ludovic
VAUBOURG Pascal

Signatures :

KRAPFENBAUER Marc
Maire

CURTO Aïcha
Secrétaire de séance